

# Trémeur Infos



## Bulletin d'Information n° 18 - Décembre 2018

Pour chacun d'entre nous, la fin décembre est synonyme de neige, de froid, de givre et de cheminée pour se réchauffer. Le temps doux de la première moitié du mois de décembre ne nous prédispose pas à penser aux fêtes de fin d'année. Noël est pourtant tout proche et la commune a revêtu ses habits de fête et de lumière.

Même si l'essentiel de la décoration est reconduit d'année en année, nous avons souhaité innover et renforcer l'éclairage autour du bourg. Tout d'abord, en partenariat avec Broons, nous avons racheté de nouvelles illuminations pour renouveler partiellement notre stock. En effet, la rénovation de l'éclairage de la rue des Fontaines et d'une partie du bourg méritait bien d'être renforcée par de nouvelles guirlandes. De plus, la crèche étant vieillissante et fragile, il n'était pas certain qu'elle supporte une nouvelle manipulation. Lors du Conseil Municipal de début décembre, les élus ont proposé de la remplacer par l'implantation d'un grand sapin, au cœur de la place et de l'illuminer. Sa base sera habillée et décorée aux couleurs de Noël. Nous avons d'ailleurs écrit au père Noël pour le prévenir de ce changement et lui préciser qu'une boîte à lettre était déposée chez Betty, devant le Trem Neizh Café, pour y recueillir les lettres et les commandes des enfants et des grands.

J'adresse un grand remerciement à Bruno, assisté de Benoît, aux élus et bénévoles qui ont participé à la mise en œuvre des décorations de Noël.

L'année 2018 se termine, vive 2019 ! Cette nouvelle année sera une déterminante puisque plusieurs chantiers sur lesquels les élus travaillent depuis plus de deux ans vont démarrer au printemps. Nous aurons l'occasion de vous les présenter lors de la cérémonie des vœux.

### **Rendez-vous le samedi 12 janvier à 19 heures à la salle des fêtes**

A chacun de vous, au nom des élus et des agents, je souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour le Conseil Municipal,  
Le Maire, Francis DAULT

### *Permanences du Maire et des Adjointes*

#### **Prochaines permanences de 11h00 à 12h30 :**

- Samedi 5 janvier par Thérèse LEFORESTIER
- Samedi 12 janvier : Francis DAULT
- Samedi 19 janvier par Guy CORBEL
- Samedi 26 janvier par Stéphane PERRAULT

### *Nouveaux Habitants*

- ◆ MASURE Jean-Marc et Francine et leurs filles au 13, lotissement des Villes Guimont.
- ◆ GOLTAIE Fernande et Jocelyne à la Gouverdière.

### *Fermeture du secrétariat*

Le secrétariat de mairie sera fermé au public les lundis 24 et 31 décembre 2018 et ouvert uniquement le matin du 26 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

### *État-Civil*

#### **Naissance :**

- ◆ **Mathilde QUINTON**, née à Rennes le 22 octobre 2018, fille de Bérangère et Jean-Baptiste QUINTON, domiciliés 21, le Menu Bois.
- ◆ **Stan PIRON**, né à Dinan le 16 novembre 2018, fils de Karine PELLAN et Ludovic PIRON.

#### **Décès :**

- ◆ **Hélène LEBRAS**, née BIZEUL, le Clairay, décédée à Plancoët le 5 novembre 2018 à l'âge de 89 ans.
- ◆ **Roger LESNÉ**, les Quatre Routes, décédé à Dinan le 23 novembre 2018 à l'âge de 91 ans.

### *Cérémonie des vœux*

**La cérémonie des vœux 2019 aura lieu le samedi 12 janvier 2018, à 19 heures, à la salle des fêtes.**  
Toute la population est cordialement invitée à y participer.

## Service National

Les jeunes gens et jeunes filles âgés de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie à compter de leur date d'anniversaire, et au plus tard dans les 3 mois qui suivent. Se présenter en mairie muni de la carte d'identité et du livret de famille.

## Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions se font à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Ce rappel est aussi l'occasion, pour tous les inscrits, de contrôler l'exactitude des renseignements indiqués sur la carte d'électeur et de passer à la mairie en cas d'anomalie constatée.

## Maison de services au public

Depuis le 18 juillet 2016, La Poste a ouvert une Maison de services au public dans ses locaux situés au 2 place du Docteur Laurent à Broons. Cette ouverture est l'aboutissement d'un travail effectué en concertation avec la mairie de Broons, la préfecture et plusieurs opérateurs publics du département : CAF, MSA, CARSAT Bretagne, Pole Emploi et CPAM des Côtes d'Armor.

**Nouveau : un accompagnement individualisé.**

**Karen LE SOLLEU, chargée d'accompagnement de Familles Rurales, est à votre disposition le mercredi, de 9 h00 à 12h00, pour vous aider gratuitement dans vos démarches administratives.**

## Lamballe Terre & Mer

### AMÉNAGEMENT BOCAGER

Lamballe Terre & Mer, en lien avec Breizh Bocage a lancé un programme d'aménagement bocager.

L'objectif est de créer de nouvelles haies bocagères ou de nouveaux talus et de regarnir les haies et les talus existants, dans le cadre d'opérations collectives.

Le bocage sert à :

- Préserver la ressource en eau et les sols
- Protéger du vent
- Produire du bois
- Préserver le cadre de vie et le paysage
- Favoriser la biodiversité.

Pour connaître des conditions d'accès au programme d'aménagement bocager, contacter le service Bocage-Biodiversité de Lamballe Terre & Mer au 02 96 50 59 30 ou 02 96 50 62 20 à Lamballe ou au 02 96 50 62 20 à Dolo ou sur [environnement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh)

## Relais Parents Assistants Maternels

Agenda des animations de l'antenne de Jugon, période de Janvier et Février 2019, à l'Espace Grand Clos à Sévignac :

- Mardi 15 janvier : espace jeux (de 9h30 à 11h30, suivant le rythme des enfants)
- Mardi 26 février : motricité (de 10h00 à 11h00)

**Inscriptions obligatoires :**

**par mail : [rpam-jugon@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:rpam-jugon@lamballe-terre-mer.bzh)**

**ou par téléphone au 02.96.50.62.26.**

## Bacs à verre - Site du Pont

Certaines personnes ont pris l'habitude de déposer à terre des sacs ou cartons remplis de bouteilles en verre devant être mises à l'intérieur de la colonne.

Des cartons et différents objets devant être déposés en déchèterie y sont aussi régulièrement déposés.

Ceci est un manque de respect du personnel communal et de l'environnement.

## Collecte de sang

En 2019, les collectes de sang se dérouleront au Foyer Rural de Broons, de 14h00 à 18h30 : Lundis 4 Février, 6 Mai, 8 Juillet, Lundi 9 Septembre et 18 Novembre.

## 2019 - Les produits chimiques, c'est fini

La Loi Labbé prévoit l'interdiction pour les particuliers de vente ou de détention et d'utilisation de produits phytosanitaires, à l'exception des produits biocontrôlés, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le site <http://www.jardineraunaturel.org> est une source d'informations où vous trouverez également des astuces et solutions alternatives, sans produits phytosanitaires.

## Taille des haies et des arbres

En bordure du domaine public routier (voies communales, départementales et nationales), l'élagage est nécessaire de façon à ne pas gêner le déplacement des piétons, des véhicules et la visibilité de la circulation routière. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire pourrait être engagée. Attention aux câbles électriques, téléphoniques, aux panneaux de signalisation et au réseau d'éclairage public.

En bordure de chemin rural, les branches ou racines qui avancent sur les chemins ruraux doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la visibilité et la facilité de passage. Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans tous les cas, les propriétaires doivent élaguer régulièrement leurs arbres ou haies en limite séparative ou en bordure du domaine public.

Ces travaux peuvent être faits par leurs propres moyens ou par une entreprise agréée.

## Chorale Chœur d'Arabesque

Le CHOEUR D'ARABESQUE de Broons organise son traditionnel concert de NOËL

**le dimanche 23 décembre, à 15h00, à l'église de Broons.**

La chorale de Pluduno LA ROSE DES VENTS est invitée.

*Boissons chaudes à l'entracte, église chauffée.*

## Important

**Les articles pour l'Ardouzette qui paraîtra début février devront être transmis en mairie pour le Mercredi 16 janvier 2019.**